



Donnez-vous les moyens d'agir

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION 11 JUILLET 2017

A l'occasion de ce GT la DG souhaitait échanger avec les partenaires sociaux sur:

- les premières affectations des inspecteurs déjà présentées lors du GT 27 mars 2017
- le projet de calendrier de la formation initiale cible des inspecteurs des Finances Publiques généralistes, lauréat du concours, de l'examen professionnel ou promu par liste d'aptitude.
- la présentation de deux blocs fonctionnels, qui pourraient être mis en place dans le cadre de la nouvelle formation initiale des inspecteurs.
- les lignes directrices de la formation continue cible : identification et amélioration des compétences des agents.
- l'accompagnement à l'arrivée sur le poste.
- le compte personnel de formation.

Cette rencontre n'a pu se tenir car les organisations syndicales siégeant en CTR (CGT SOLIDAIRES FO et CFDT) ont boycotté la séance.

La CFTC regrettera toujours le rejet du dialogue.

La CFTC souhaitait obtenir des précisions sur le fonctionnement du compte personnel de formation et sur sa déclinaison pratique, avec notamment des précisions à apporter sur la notion de « projet d'évolution professionnelle ». Y aura t-il des recours en cas de refus ?

Les frais pédagogiques pris en charge devaient faire l'objet de discussions. **La CFTC reste en attente de réponses sur ce sujet.**

Concernant l'accompagnement sur un nouveau poste, la CFTC souhaitait des précisions sur la consultation de l'agent concerné. Pour la CFTC, l'accompagnement sur le nouveau poste doit intégrer une concertation réelle et effective entre l'agent et le chef de service.

Sur la formation, pour la CFTC il est nécessaire de préparer plus en amont la prise du premier poste compte tenu des attentes des collègues dans le réseau.

Si un tuilage est une bonne option, la reconnaissance de l'investissement du formateur doit être effective. Cela doit se traduire par une décharge d'activité accompagnée d'un crédit horaire et une reconnaissance dans le cadre de l'évaluation professionnelle.

La réflexion sur une formation plus professionnelle, moins théorique doit pour la CFTC être approfondie.

Compte tenu du boycott, la CFTC n'a pu débattre ni entendre la philosophie de ces projets.

La CFTC DGFIP en a profité pour indiquer que la pétition contre les restrictions des droits à concourir qu'elle a initié remporte l'adhésion de nombreux agents. Elle est toujours en ligne et accessible sur www.cftc-dgfip.fr.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com